

Image not found or type unknown



La regie exige le paiement d'une facture de chauffage de 2007

Par **BRIDGEWATER**, le **17/09/2009** à **11:04**

Bonjour,
Nous avons acheté notre appartement en janvier 2008 et la régie des copropriétaires nous demande de payer une facture de chauffage de l'année 2007 que la comptabilité aurait oublié de régler.
Est-ce à nous de la payer ou est-ce aux anciens copropriétaires de le faire ?
Si c'est à nous de le faire, disposons-nous d'un délai maximum à partir de l'appel de fonds, ou devons-nous suivre les appels de fonds de la régie ?
Merci beaucoup pour votre aide,
Cordialement.